

Réunion restreinte du 27 Février 2020

P.V. n° 22

Président : M. MASSON.

Présents : MM. DEMARET – FAURE.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

.....

La commission félicite le S.A. Mérignacais qui s'est brillamment qualifié pour les ¼ de Finale de la Coupe Gambardella Crédit Agricole (dernier club amateur en lice) aux dépens du Toulouse F.C. : victoire par 1 but à 0.

Bravo également au club des Chamois Niortais F.C. qui a été défait par le F.C. Nantes lors des 1/8^{èmes} de Finale.

COUPE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE U17

4^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 13 matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° 22392938 – C.M.O. Bassens / Limoges Football du 22/02/2020

La Commission prend note que **ce match est en instance** (réserve technique) et sera traité par la C.R. d'Arbitrage.

Calendrier des 1/8^{èmes} de Finale :

8 matches avec les **13** qualifiés du 4^{ème} tour + les **3** exempts.

La Commission procède à la constitution de **2** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Samedi 21 Mars 2020 à 15h00.**

La durée de la rencontre est de 90 minutes, divisée en deux périodes de 45 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (**il ne sera pas joué de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

Cette Coupe est ouverte aux joueurs U17, U16 et U15 aux conditions de surclassement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match.

En conformité avec l'article 24/A Alinéa 1 et 2 des Règlements Généraux de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match.

La règle des remplacés remplaçants s'applique durant toute la compétition.

CHAMPIONNATS

U18 REGIONAL 1

Match n° **21426108** – Poule B – E.S. Bruges / A.P.I.S. En Aquitaine du 08/02/2020

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges du 19/02/2020 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain (0 – 2) en faveur de l'équipe d'A.P.I.S. En Aquitaine.**

U17 REGIONAL 2

Match n° **22227081** – Poule C – G.J. F.C. Laugnac Laroque / J.A. Dax Ent. du 15/02/2020

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges du 19/02/2020 qui **juge cette réserve d'avant-match irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain (0 – 1).**

U14 REGIONAL 2

Match n° **21428102** – Poule C – J.A. Dax Ent. / St-Paul Sports Ent. du 22/02/2020

Courriel de la J.A. Dax du 21/02/2020 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de la J.A. Dax Ent.**

Amende de 47 euros pour forfait à la J.A. Dax (2^{ème} forfait).



Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 28/02/2020 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.